NOUVEL HAY MAGAZINE
SANS FRONTIÈRES

Voyagez , vous êtes fichés !

Un arrêté du ministère de l'Intérieur , publié au Journal officiel, crée un nouveau fichier appelé Setrader (Système européen de traitement des données d'enregistrement et de réservation), qui remplace le Fichier des passagers aériens (FPA), créé en 2006. Le FPA obligeait les compagnies aériennes à transférer au ministère de l'Intérieur, les enregistrements dans les systèmes de réservation et de contrôle des départs des passagers qu'elles transportaient.

Le nouveau fichier Setrader inclut , pour chaque passager, des données à caractère personnel et des informations concernant les passagers aériens enregistrées : numéro et type de document de voyage utilisé; nationalité, nom, prénom, date de naissance, sexe; point de passage de la frontière sur le territoire français; numéro du vol , code du transporteur aérie et; date du vol. Y sont également les mentions "connu" ou "inconnu" au fichier des gens recherchés, et dans le système Schengen et le nombre total des personnes transportées dans l'appareil.

Ces informations seront conservées cinq ans à l'exclusion de la mention "connu" ou "inconnu" au fichier des personnes recherchées, comme dans le système d'information Schengen, qui ne sera gardée que 24 heures. Une décision du ministère de l'Intérieur précisera les provenances et les destinations, des Etats n'appartenant pas à l'Union européenne, des passagers concernés par ce fichier.